

# Interview : L'ascension de l'Association Chimie du Végétal

Chimie Pharma Hebdo - 455 - Lundi 16 Février 2009

Christophe Rupp-Dahlem, président de l'association raconte la genèse d'une filière industrielle de la chimie du végétal en France et en Europe, un an après la création de l'Association Chimie du Végétal (ACDV), une structure qui réunit industriels de l'agro-industrie et de la chimie.



Christophe Rupp-Dahlem président de l'ACDV

Pouvez-vous rappeler la mission de l'ACDV ?

Notre mission est double. Avant tout, nous mettons en relation des sociétés de l'agro-industrie et de la chimie. En les faisant échanger et travailler ensemble, nous contribuons ainsi au développement industriel de la chimie du végétal. Nous définissons et écrivons dans le même temps les contours réglementaires d'un secteur en devenir.

Quel intérêt votre association suscite-elle parmi les acteurs du secteur ?

Créée fin 2007, nous avons débuté l'aventure à cinq, nous sommes 26 adhérents aujourd'hui. Ce chiffre est en constante progression. Nous attendons des adhésions du côté des fabricants d'intermédiaires chimiques de synthèse et de ceux qui les utilisent. Nous espérons compter plus de trente adhérents fin 2009 et intégrer plus de PME. En 2008, nous nous sommes rapprochés d'associations ou d'institutions impliquées dans cette thématique, comme l'Ademe. Nous avons participé à de nombreux colloques en France et dans le monde.

Quelles ont été les avancées concrètes un an après la création ?

L'association a organisé six groupes de travail qui mobilisent plus de 50 personnes, des adhérents comme des experts externes. Avec l'Ademe, par exemple, nous analysons le cycle de vie de produits bio-sourcés. Cela aboutira au développement d'un logiciel qui évaluera leur impact sur l'environnement depuis le champ jusqu'à leur utilisation finale. Nous essayons de chiffrer la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre engendrées. De cette façon, nous pourrions comparer cet impact à celui des produits fossiles. Il s'agit de qualifier et quantifier les bénéfices environnementaux.

Quelle est la place de l'ACDV au niveau européen ?

Notre association est présente au niveau de la Commission Européenne. Ainsi, nous avons promu le mémorandum sur la chimie du végétal dont la France est l'initiatrice. Et nous représentons le pays dans le cadre de l'Initiative des Marchés Porteurs (Lead Market Initiatives) sur les produits biosourcés. L'ACDV est la première organisation en Europe à regrouper des acteurs de l'agro-industrie et de la chimie. L'Allemagne et la Grande-Bretagne réfléchissent à l'idée de créer des associations équivalentes.

Et quelle est votre action dans l'Union européenne ?

L'Europe a décidé de favoriser six marchés porteurs, parmi lesquels les produits bio-sourcés et les énergies renouvelables. La Commission européenne a mis en place un comité d'orientation pour définir les incitations. Je suis membre de ce comité. Nous plaidons en faveur de trois propositions phares : définir les certifications et la normalisation, inciter les marchés publics à privilégier ces produits bio-sourcés plutôt que ceux issus de la pétrochimie, mettre en place des mesures incitatives comme une TVA particulière pour les produits bio-sourcés et une procédure d'accélération de la mise sur le marché d'un produit d'origine végétale.

Quelles sont les prochaines échéances importantes de cette année en cours ?

Sur notre site internet, nous allons éditer, avant fin mars 2009, un lexique anglais-français des termes relatifs à la chimie du végétal. Nous espérons également arrêter une méthodologie avec l'Ademe, dans le courant de cette année, sur le cycle de vie d'un produit bio-sourcé, avec le logiciel validé d'ici là. À l'échelle européenne, nous espérons avancer sur le système de certification avec le concours du Comité Européen de Normalisation. Nous devrions également publier les premières recommandations pour des produits bio-sourcés en avril ou en mai.

Comment considérez-vous le débat autour des cultures non alimentaires ?

Il est important de ne pas confondre les biocarburants et les produits bio-sourcés car les enjeux de surfaces cultivées sont infiniment moindres pour les produits bio-sourcés. On évalue à 4 % la surface agricole utilisée pour produire des intermédiaires chimiques, à horizon 2020, contre 15 à 20 % pour les biocarburants. L'utilisation de surfaces agricoles pour des débouchés non alimentaires est déjà une réalité. Par exemple, dans la filière de l'amidon, 50 % des débouchés des amidons vont dans le non alimentaire. Nous avons le souhait de développer cette chimie du végétal de façon raisonnée sans perturber l'alimentation.

Propos recueillis par **Nadia Timizar**